

ACP Avenue Louis PIERARD, 1
1140 BRUXELLES

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires de
l'immeuble Avenue PIERARD, 1 à 1140 BRUXELLES, qui s'est tenue le MERCREDI
15 janvier 2014 à 18H30 au bureau de B.C.E.B. sprl (E.BERNARD) Avenue de
TERVUEREN, 51 à 1040 BRUXELLES

1. Nomination d'un président d'A.G. : Monsieur VANDER MEEREN
Nomination d'un scrutateur : Madame FAJNGOLD
Nomination d'un secrétaire : E. BERNARD

Votes : unanimité.

2. L'Assemblée Générale est valablement constituée, 815 quotités sur 1000 q. étant présentes ou représentées.

7 propriétaires sur 9 sont présents ou représentés.

Etaient présents : Mesdames et/ou Messieurs
FANJGOLD, VANDER MEEREN, DE MAEYER, INCE-ASKOY et VANKEERBERGEN.

Etaient représentés :
Madame SCOOIJANS par Mr. VANDERMEEREN
Mr. Et Mme PAVLOSEK par Mr. VANDERMEEREN

3. Rapport du Syndic sur l'exercice écoulé :

Rien de particulier ne s'est passé durant cet exercice.
Un dégât d'eau a eu lieu dans la cuisine de Mr. Vandermeeren.
Deux sinistres ont eu lieu chez Mme FANJGOLD

3. Les comptes au 30/11/2012 :

Monsieur VANDERMEEREN et Madame FANJGOLD ont vérifié les comptes.
Les comptes sont approuvés et décharge est donné au syndic.
Les comptes au 30/11/ 2013 seront approuvés à la prochaine A.G. qui aura lieu le 8 avril 2014.

Vote : unanimité.

4. Approbation du budget 2014 :

Le budget est joint en annexe de la convocation :
Le budget est approuvé.
Fixation des nouvelles provisions : 22.000 € vote : unanimité,
Les nouvelles provisions seront d'application en AVRIL 2014.

Fixation du fonds de réserve : 3.000 € par an payable à partir du 1^{er} avril 2014

Vote : unanimité.

DES FRAIS DE 250 € seront portés au copropriétaire dont le dossier est mis chez l'avocat pour le recouvrement de charges impayées.
Les intérêts débiteurs sont fixés à 1 % par mois.

Fournisseur : pas de changement.

5. Elections statutaires :

Le Conseil de Copropriété :

Président : Monsieur VANDER MEEREN.

Vérificateur aux comptes : Madame FANJGOLD.

élections jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Bureau Conseil E.BERNARD SPRL. est réélu dans ses fonctions comme Syndic à l'unanimité jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.
Vote : unanimité.

6. Mise en conformité de l'ascenseur.

Le syndic informe que le délai à ce jour est le 31 Décembre 2016.

L'A.G. décide à l'unanimité de rapporter à la prochaine A.G.

7. Mise en conformité de l'acte de base : remis à la prochain A.G.

8. Divers,

Un avis sera mis pour ne pas ouvrir l'immeuble à n'importe qui avec l'ouvre-porte.

Il sera également rappelé de veiller au bon entretien de l'immeuble (nettoyage par les occupants) et de faire moins de bruit le soir à partir de 22 H.

Les paliers doivent être dégagés de tout objet par mesure de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

E.BERNARD,
Gérant, Syndic

Monseigneur Vander Meeren

Emmanuel Geraut

PIERARD *list. des noms de* *de* ASSEMBLÉE GENERALE du 15/11/2013

ASSEMBLÉE GENERALE du 15/11/2013

Mr et Mme	Nom	Prénom	BIEN QUOTÉE	Signature
Mr et Mme	DE MAEYER-WILMOT		105	<i>de Maeeyer</i>
Madame	FAINGOLD		105	<i>Faingold</i>
Mr et Mme	INCE - AKSOY		105	<i>Ince</i>
Madame	MBAKATA		105	
Mr et Mme	PAVLOSEK - TUMALAD		105	<i>Pavlosek</i>
Mr et Mme	SCHOONJANS M.		105	<i>Schoonjans</i>
Mr et Mme	VANDER MEEREN		80	<i>Vander Meeran</i>
Mr et Mme	VANHEMBRYCK		80	<i>Vanhemelryck</i>
Madame	VANKEERBERCHEN		210	<i>Vankeerberchen</i>
Mr				

BUREAU CONSEIL EMILE BERNARD
B.C.E.B.
GESTION D'IMMEUBLES
VENTES-LOCATIONS

Avenue de Tervuren, 51 Bte 2
B-1040 BRUXELLES

Tel: 640.92.85

Fax: 644.00.28

E-mail: bceb.bernard@gmail.com

T.V.A : BE 0.898,940,471.
I.P.I : 100,26

BUDGET 2013/2014 - PIERARD

Charges Propriétaires :	Assurance incendie	1.600,00 €
	Frais bancaires	105,00 €
		<hr/>
		1.700,00
Charges Communes :	Honoraires gestion	2.850,00 €
	Électricité	700,00 €
	Frais ascenseur	1.850,00 €
	Entretien jardin	1.100,00 €
	Divers (réparations + produits)	50,00 €
		<hr/>
		6.550,00 €
Chauffage + Eau :	Mazout	13.000,00 €
	Relevés Caloribel	450,00 €
	Eau	1.500,00 €
	Entretien chaudière	360,00 €
		<hr/>
		15.350,00 €

E. BERNARD,
Gérant, Syndic.

**ACP Avenue Louis PIERARD, 1
1140 BRUXELLES**

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires de
l'immeuble Avenue PIERARD, 1 à 1140 BRUXELLES, qui s'est tenue le MERCREDI 6
juin, 2012 18H30 au bureau de B.C.E.B. sprl (E.BERNARD) Avenue de
TERVUEREN, 51 à 1040 BRUXELLES

1. Nomination d'un président d'A.G. : Monsieur VANDER MEEREN
Nomination d'un scrutateur : Madame FAJNGOLD
Nomination d'un secrétaire : E. BERNARD

Votes : unanimité.

2. L'Assemblée Générale est valablement constituée, 815 quotités sur 1000 q.
étant présentes ou représentées.

7 propriétaires sur 9 sont présents ou représentés.

Etaient présents : Mesdames et/ou Messieurs
FANJGOLD, VANDER MEEREN, BARTHELEMY, PAVLOSEK, DE MAEYER, .

Etaient représentés :

Madame SCOONJANS par Mme GILLIAERT.
Madame MBAKATA par Mr. VANDERMEEREN

3. Rapport du Syndic sur l'exercice écoulé :

Rien de particulier ne s'est passé durant cet exercice.
Il m'a été demandé par le Conseil de copropriété de laisser l'exercice annuel. Ce problème doit être rediscuté car il n'est pas clair dans l'esprit de certains copropriétaires par rapport aux provisions.
Les colliers de la descente d'eau doivent être refixés sur toute la hauteur.
Pour le prochain exercice : l'exercice restera annuel.

3. Les comptes au 30/11/2012 :

Monsieur VANDERMEEREN et Madame FAJNGOLD ont vérifié les comptes.
Les personnes, le désirant, reçoivent une copie de leur extraits de comptes, afin qu'ils puissent comparer avec leurs extraits bancaires.
Les comptes sont approuvés et décharge est donné au syndic.
Les soldes de comptes seront remboursés la semaine de l'A.G.

Vote : unanimité.

4. Approbation du budget 2012 :

Le budget est joint en annexe de la convocation :



1

Le budget est approuvé.

Fixation des nouvelles provisions : 19.000 € vote : contre Mme FANJGOLD, le reste pour. Les nouvelles provisions seront d'application en AOUT 2012.

Fixation du fonds de réserve : il est suspendu à l'unanimité.

5. Elections statutaires :

Le conseil de gérance est constitué comme suit :

Président : Monsieur VANDER MEEREN.

Vérificateur aux comptes : Monsieur VANDER MEEREN.

Le conseil de copropriété est réélu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Bureau Conseil E.BERNARD SPRL. est réélu dans ses fonctions comme Syndic à l'unanimité jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Vote : unanimité.

6. Mise en conformité de l'ascenseur. Le syndic informe que les délais n'ont à ce jour pas été reporté et que les travaux doivent être effectués. Ils sont toujours pour 2013 et 2018.

L'A.G. décide à l'unanimité de rapporter à la prochaine A.G.

Si seul un rideau de cellule est obligatoire, il sera placé.

7. Mise en conformité de l'acte de base : remis à la prochain A.G.

8. Divers, si une personne bloque le parlephone, les frais seront à sa charge.

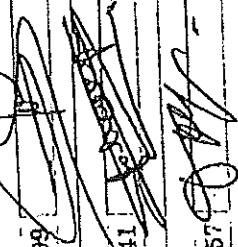
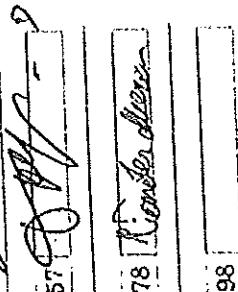
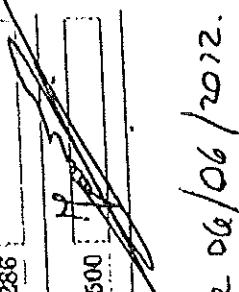
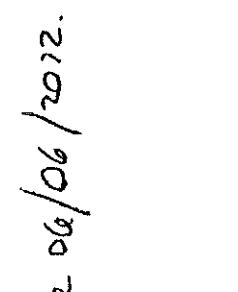
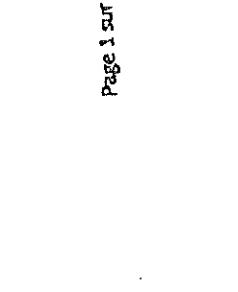
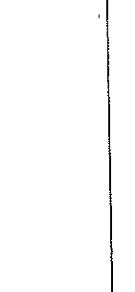
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

E.BERNARD,
Gérant, Syndic

Monsieur Vander Meeren
Elie
De laey
De laey
Elie
Elie

PIERARD

ASSEMBLEE GENERALE le 6/6/2012

Civilité	Nom	BIEN N°	BIEN Quantité	Propriétaire ID	Signature
Monsieur	BARTHELEMY L.	105	105	239	
Mr et Mme	DE MAAYER WILMOT	197	105	641	
Madame	FAINGOLD	260	105	57	
Madame	MBAKATA	438	105	78	
Mr et Mme	PAVLOSEK TUMALAD	484	105	598	
Madame	SCHOONJANS M.	558	105	270	
Mr et Mme	VANDER MEEREN	25	80	623	
Mr et Mme	VANHEMELRYCK	30	80	286	
Madame	VANKEERBERGHEN	31	210	500	

OK modifiée 06/06/2012.